

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.



Rédacteur en chef : A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT		
Ville de Lyon.	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.
Département du Rhône	11 fr.	22 fr.
Départem. limitrophes	12 fr.	23 fr.
Autres départements...	13 fr.	25 fr.
		Un an : 40 fr.
		44 fr.
		46 fr.
		48 fr.

Pour l'Étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS
partent des 1^{er} et 16
de chaque mois.

Gérant : C. BENOIT-GONIN
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance, on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

ÉCHÉANCE DU 1^{er} JUIN

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 1^{er} Juin, de vouloir bien nous envoyer, dès maintenant, le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée.

Lyon, le 5 Juin.

Nous trouvons dans l'Univers un discours prononcé par Mgr Pie, évêque de Poitiers. En voici un fragment :

« O noble pays de France, ô toi qui l'avancas d'un pas si fier et si résolu à la tête de tous les peuples du monde, si je compare le présent avec le passé, quel état et quel état ! Du jour où tu mis la main sur l'arche sainte des droits de Dieu, en lui opposant la déclaration théocratique des droits de l'homme, la propre constitution a été brisée, ta constitution de quatorze siècles ; et voici que depuis quatre-vingts ans, tu ne sais plus affirmer ton autorité constituante que pour étaler aux yeux de l'univers ton impuissance à rien constituer. En particulier, depuis bientôt trois ans, les nations étrangères regardent avec stupeur et mépris ce grand peuple qui ne parvient pas à se donner à lui-même un nom, ce peuple posé en fait et dans le vide, parallèlement incapable de la forme républicaine, qui lui promet la terreur et la mort, et de la forme monarchique, qui lui demande l'obéissance et le respect. »

On remarquera que le discours de Mgr de Poitiers n'est pas un fait isolé. N'aurait-il pas été précédé par Mgr de Versailles, parlant non point comme évêque, mais comme évêque dans une lettre aux curés de son diocèse, s'exprimant en termes beaucoup plus vifs encore que ceux qui précèdent contre la forme républicaine.

Avec tout le respect dû à un évêque, même lorsqu'il parle de choses que l'on croit étrangères à son ministère, il est difficile de se tenir de sourire à ce passage déjà devenu célèbre où l'on nous révélait qu'il ne reste plus au monde que deux représentants de la vérité, deux justes selon le cœur de Dieu, deux hommes providentiels. L'un est ce jeune prétendant au trône d'Espagne dont on peut voir le profil à la vitrine de nos photographes ; lippin, épais, fortement marqué de prognathisme ; un héraut blanc par dessus. A le voir, il semble qu'en le choisissant pour ministre, la Providence ait eu une distraction.

Au demandant, le meilleur fils du monde et de la frontière, faisant paisiblement se battre ses sujets. L'autre, fait-il le nommer prétendant ? Il n'en a ni l'audace, ni les manques de scrupules. Disons donc plus exactement cet héritier de la famille de Bourbon, à qui l'on ne saurait refuser le mérite de l'honnêteté, mais dont les visées étranges, l'esprit de stylite sur sa colonne, l'indignité guère, on en conviendra, un homme apte au gouvernement de ses semblables. Fin de compte, tout ce qu'il y a de moins providentiel.

Mais il n'importe guère que Mgr de Versailles ait choisi avec plus ou moins de discernement ses délégués de la Providence. La chose à signaler, c'est de la part de certains membres de l'Église d'aujourd'hui la prétention avouée d'intervenir au nom de la religion dans des choses purement politiques qui ne la concernent pas. Nous le déplorons encore moins peut-être dans l'intérêt des opinions que dans les nôtres, que dans l'intérêt de la religion même que ces prélats ont une étrange manière

de servir. Cette prétention de damner en politique est au monde non-seulement ce qu'il y a de plus insupportable, mais encore ce qu'il y a de plus funeste.

Lorsque le dominicain Inigo de Grenade, dans son Manuel de l'Inquisiteur, publié à Toulouse, mettait à la suite de chaque proposition orthodoxe : « et si tu ne veux pas y croire, crois aux flammes du bûcher prêt à te dévorer ! » son raisonnement qui, à nous autres modernes, nous paraît un peu forcé, était encore moins déficieux : que celui des bonnes gens qui nous disent : « Sois légitimiste ou sois damné ! » car enfin Inigo n'entendait pas brûler pour des choses étrangères à la religion, et il ne mettait pas la République au nombre des propositions « très-pernicieuses ». Que si l'on nous accusait de forcer les traits des modernes Inigos, nous n'aurions qu'à rappeler la phrase d'un apôtre célèbre parmi les modernes ultramontains : « Le clergé a reçu le pouvoir d'intervenir dans les affaires séculières, dans les choses de la politique... Vous êtes, en conscience, obligés de donner votre suffrage à un partisan de la monarchie héréditaire dont Henri V est le représentant, de préférence à un démocrate, quelque honnête homme que vous le supposiez. »

La parole : « Mon royaume n'est pas de ce monde », a donc, il n'en faut pas douter, décidément fait son temps, et l'évangile a besoin d'être considérablement revu et corrigé pour être mis d'accord avec l'orthodoxie nouvelle.

Mais ceux qui ne sont pas « au niveau de la situation » ne laissent pas d'être désorientés. Ils vont lisant ou entendant quelque discours de la façon de ceux que nous avons cités, et ils s'attendent à ce qu'on parle de morale, de religion. L'orateur va se féliciter de ce qu'il y a moins de meurtres, moins de libertinage, moins de vols, ou se lamentent de ce qu'il y en a davantage ; adjurent ses auditeurs de conformer leur vie à celle du Christ sur la terre ; s'adressent, pour tout dire d'un mot, à ce sentiment religieux qui est le fond de l'âme humaine ; mettre cette âme en face d'une conception divine, c'est-à-dire de la conception qui représente toujours le plus haut idéal de perfection que l'esprit de l'homme soit capable de se tracer. — Point, l'on vous parle de monarchie et de république, d'Henri V et de don Carlos !

Cette prétention de gouverner à la fois et l'Église et l'État, et la société des âmes et la société des intérêts n'est pas nouvelle, mais outre que dans l'Église même elle avait toujours trouvé d'énergiques contradicteurs, l'esprit de la société moderne lui était tellement opposé, que cette prétention ne paraissait plus pouvoir jamais se produire ouvertement. Il a fallu les événements, la décadence de ces dernières années pour en arriver là. Or, il faut bien le dire, tant que l'on n'aura pas séparé d'une manière absolue l'ordre religieux et l'ordre politique, non-seulement il n'y aura pas de paix possible pour les sociétés, mais il n'y aura pas de paix possible pour la religion elle-même. L'ennemi appelle l'ennemi.

On rendra cette justice à ce journal qu'il s'est toujours soigneusement abstenu de mêler les choses de la politique aux choses de la religion et qu'il a toujours scrupuleusement évité de blesser l'un ou l'autre de ces deux éléments. Nous voudrions du fond de notre cœur que les hommes de bonne volonté pussent toujours s'entendre en se maintenant

sur l'héritage délimité de la politique, sans apporter avec eux les passions religieuses, qui enveniment tout. Si l'on venait une fois à bout, les trois quarts des difficultés qui nous pressent à la gorge seraient dénouées.

Pour cela la première condition, c'est que le clergé lui-même veuille bien comprendre qu'Henri V, don Carlos et tout le reste ne sont pas des dogmes absolument essentiels à la religion ; et que les vertus qu'elle enseigne, la bienfaisance, la justice, la tempérance, sont des choses distinctes de l'amour de ces hommes providentiels. Combien, nous l'avouerons, nous semble plus sage et plus utile à la religion que les beaux discours que nous avons cités en commençant, les simples paroles que voici et qui étaient prononcées dernièrement dans une réunion religieuse :

« Ici, messieurs, nous sommes sur un terrain solide ; les dissidences de la politique ne le font point s'ouvrir sous nos pieds. Toute manifestation d'opinion est mise de côté ; étonnant ce qui divise, nous ne donnons entrée qu'à ce qui rapproche les mains comme les cœurs. La religion domine ici par la charité et la sainte tolérance qu'elle inspire, et dès lors, dans les mêmes conditions fondamentales, on ne voit plus ici que des frères qui s'éclairent, s'entraident et se consolent. Jamais un seul mot qui serait une étincelle de discorde ne sera prononcé. Il n'y a pas ici d'homme de parti. »

Il est vrai que ces paroles, que nous extrayons d'un compte-rendu officiel, étaient prononcées par un simple curé de Lyon, et l'on sait que le clergé de notre diocèse est un peu aux purs de l'ultramontanisme ce que nous-même sommes aux purs du radicalisme.

INFORMATIONS POLITIQUES

La dépêche de Berlin publiée par le Times et qui nous a été transmise hier matin par un de nos correspondants de Paris a produit une grande émotion. Le télégraphe nous a déjà appris qu'elle était apocryphe.

Les seules difficultés survenues entre le nouveau cabinet et les puissances étrangères et spécialement la Prusse, roulent sur une simple question de forme. Jusqu'à présent, le gouvernement allemand a traité directement avec le président de la république française au lieu de traiter avec le gouvernement de la république.

Or, le changement de président est considéré par lui comme un changement de gouvernement, et l'envoi de nouvelles lettres de créances a été jugé nécessaire et demandé par la chancellerie prussienne.

Ces lettres sont parties mardi de Versailles, portées par un courrier de cabinet à M. Gontaut-Biron, notre ambassadeur, qui les remettra probablement aujourd'hui à l'empereur Guillaume.

De nouvelles lettres de créance ont été également envoyées à nos autres agents de l'étranger.

On manège de Berne, le 2 juin, à la Patrie de Genève. Par office du 26 mai, M. le duc de Broglie avait invité le comte Lalonde qu'il eût à aviser le conseil fédéral de la nomination de M. le maréchal de Mac-Mahon et de son désir d'assurer et de voir développer de bonnes relations ; le gouvernement est décidé à maintenir la paix intérieure et les principes qui sont la base de la société.

Le conseil fédéral a répondu en formulant des vœux pour le bonheur de la France et le développement des institutions républicaines ; le conseil s'efforcera d'entretenir les bons rapports qui unissent les deux pays.

Le Journal officiel publie le texte du décret présidentiel concernant l'appel de M. le général de Ladmirault au commandement supérieur de l'armée de Versailles tout en lui conservant son titre de gouverneur de Paris.

La même feuille reproduit le décret qui nomme M. Merveilleux Duvignaux secrétaire général du ministère de la justice et un arrêté qui confie le poste de chef de cabinet aux affaires étrangères à M. Charles Javard, premier secrétaire d'ambassade à Londres.

Aujourd'hui jeudi, reprise des séances de l'Assemblée. On dit que la majorité conservatrice et le gouvernement sont d'accord pour ne donner dans la session qui va se ouvrir qu'une place très-restreinte aux questions politiques et pour concentrer les délibérations sur les questions d'affaires.

Cette tactique est recommandée par la prudence la plus élémentaire si le cabinet tient à conserver sa vacillante majorité. Le budget, les traités de commerce, l'organisation militaire, la loi municipale, la loi électorale, telle sera la principale matière des travaux de la Chambre.

On dit que les grandes vacances commenceront vers la fin de juillet ; selon toute probabilité, le 26. Quant à leur longueur présumée, il n'y a encore rien d'arrêté à ce sujet, mais on peut juger de ce qu'elles seront d'après les intérêts même du cabinet à qui une trêve prolongée ne peut être que profitable.

Le journal le Monde, — un officieux des nouvelles couches gouvernementales, — confirme une nouvelle que nous avons déjà donnée plusieurs fois sous réserves. Il paraît certain qu'il sera procédé très-prochainement à des élections dans les six départements où sont vacants des sièges à l'Assemblée nationale.

La majorité des ministres serait favorable à une convocation très-rapprochée, — qui permettrait au pays d'exprimer son sentiment sur le changement de cabinet. Ces élections devraient avoir lieu sous l'empire de la loi électorale actuelle. Il est peu probable que le pays ait changé de sentiment, et plus que jamais nous allons voir poser à cette occasion la question de dissolution.

Il est vrai que, consulter le pays, ce n'est pas s'engager à l'écouter. L'Union parisienne des journaux a son pendant.

L'Univers nous apprend la constitution officielle du nouveau groupe parlementaire qui s'était formé, sous les auspices de M. Pradé, pour les besoins de la coalition du 24 mai. Ce groupe, qui prend le titre d'Union conservatrice, compte aujourd'hui plus de cent vingt adhérents, pris pour la plupart parmi les députés conservateurs qui n'appartenaient individuellement à aucun réunion.

« Son but est à la fois, dit l'Univers, de servir de lien entre les réunions existantes, et de centre aux conservateurs que des considérations politiques ou personnelles avaient tenus jusqu'ici en dehors des divers groupes parlementaires. »

L'Union conservatrice, dont l'action a été considérable sur les événements du 24 mai, à la suite de la séance préparatoire, où un grand nombre de timides et d'irrésolus s'engagèrent à voter contre M. Thiers, se propose de continuer ce rôle d'union et d'action en dehors des questions dynastiques, sur le terrain commun des intérêts sociaux.

L'Union conservatrice va fonctionner désormais comme nouveau groupe parlementaire, à côté de ceux de la droite et du centre droit. Son bureau est constitué avec le général Changarnier pour président, M. le général Mazure, le comte Daru, le marquis de Talhouët, Keller, Chesnelong et Raoul Duval pour vice-présidents et secrétaires ; M. Pradé pour questeur.

Le vrai nom de cette Union conservatrice ne serait-il pas plutôt : l'Union anti-républicaine ? M. Thirion-Montauban vient d'être nommé chef du cabinet du ministre des finances par M. Magne, son beau-père. M. Thirion-Montauban conserve néanmoins son titre de secrétaire d'ambassade.

Les bruits répandus depuis quelques jours que le général Chanzy serait appelé au commandement suprême de notre colonie algérienne ont quelque fondement, mais demandent à être précisés.

Ce serait assurément un commandement militaire qui serait donné au général Chanzy, mais non pas le gouvernement de la colonie. D'après l'Indépendance belge, il entrerait dans les idées du gouvernement actuel de rétablir le système du pouvoir militaire dans l'Afrique française, en le personnifiant dans un gouverneur général. On apporterait à ce système quelques tempéraments et on garderait des éléments civils ; les préfets, notamment, seraient conservés. Ce serait au général Desvaux qu'on penserait à offrir le gouvernement général s'il était disposé à l'accepter, et le général Chanzy, beaucoup plus jeune que lui, d'ailleurs, serait placé sous sa direction.

Toutefois le fait ne peut s'improviser, une décision de l'Assemblée seule pouvant substituer un nouveau régime au régime civil qui régit aujourd'hui notre colonie africaine. Les élections pour les conseils d'arrondissement et pour les conseils municipaux, dans l'Alsace-Lorraine, sont fixées aux 21 et 22 juin.

Les dépêches d'Espagne sont toujours très-obscurcs et la plupart contradictoires. Cependant, si l'on en croit les diverses correspondances, la situation serait des plus critiques. Ces lettres, qui datent de la fin du mois, ne dissimulent pas toute la gravité de la situation ; des rumeurs inquiétantes circulent dans le public.

On dit, entre autres choses, que le général Caballero de Rodas, à la tête de onze bataillons de l'armée régulière, avait proclamé à Vitoria la monarchie du prince Alphonse ; que le maréchal Serrano avait traversé la frontière pour prendre la direction du mouvement.

D'autres prétendaient que le pronunciamiento d'une partie de l'armée du nord n'était pas précisément alphonstique ; que les généraux qui jouent de citer étaient d'accord avec le général Nouvilas pour proclamer la déchéance du pouvoir exécutif, réunir à Vitoria l'ancienne Assemblée et nommer un gouverneur provisoire.

Une autre rumeur voulait que toute l'armée du nord eût déposé les armes, refusant de se battre, ce qui aurait forcé le général Nouvilas à abandonner le territoire espagnol. Les faits attribués à Serrano et à Caballero de Rodas n'ont, quant à présent du moins, aucun fondement ; mais il est certain qu'il doit se passer quelque chose de fort extraordinaire dans la Navarre et les provinces basques.

Le gouvernement inquiet a envoyé M. Salmeron, ministre de la justice, auprès du général Nouvilas ; ils doivent tenter ensemble de faire accepter le commandement en chef de l'armée au maréchal Espartero qui vit retiré à Logrono.

Le vieux maréchal ne peut plus, à cause de son grand âge, monter à cheval ; aussi n'abandonnerait-il pas sa résidence actuelle, où il aurait son quartier général et d'où il pourrait diriger les opérations militaires. Il aurait la faculté de nommer les généraux et commandants de colonnes, sans que le pouvoir exécutif put exercer le moindre contrôle sur ces nominations.

M. Salmeron doit aussi prier le maréchal de se laisser porter candidat pour la présidence de la république.

Une autre complication signalée par un correspondant de l'Indépendance belge : Les généraux qui ont pris part à la révolution de 1868 et sont aujourd'hui réfugiés à Bayonne ou à Biarritz s'entendraient, dit-on, avec les hommes importants du parti radical pour fonder la république unitaire, en renversant les républicains fédéraux actuellement au pouvoir.

Avant de tenter quoi que ce soit contre l'ordre actuel des choses, ils cherchent à obtenir que les carlistes déposent les armes. Il est probable que les illusions des carlistes empêcheront de donner suite à un mouvement. Toujours est-il que la situation se complique de jour en jour, et que le dénoûment est proche.

Une manifestation importante occupe beaucoup la presse anglaise. Lundi, les Trade-Unions s'étaient donné rendez-vous à Hyde-Park, pour y protester contre plusieurs actes du parlement qui atteignent les ouvriers. Parmi ces actes se trouvent : 1° celui qui a pour but d'améliorer la loi

criminelle ; 2° celui qui établit des clauses pénales sanctionnant les rapports des maîtres et ouvriers. Environ quinze mille hommes se rassemblèrent sur les quais de la Tamise et de la marchèrent en procession jusqu'à Hyde-Park, précédés par des bannières et des musiques. Sur l'emplacement où devait se tenir le meeting, on avait élevé six plates-formes.

Un manifeste, qui avait été préparé à l'avance, y fut lu par le président, ensuite discuté et finalement adopté à l'unanimité. Ce manifeste proteste contre les actes du parlement mentionnés plus haut et affirme qu'il faut que la question soit bien et clairement posée pour que des hommes de toutes les parties de l'Angleterre n'aient pas craint de dépenser leur argent et leur temps pour faire une semblable protestation.

Le reste du document, conçu en termes fort vagues, n'est guère qu'une apologie des Trade-Unions. L'ouvrier qui en fait partie est considéré comme pouvant mieux servir l'intérêt du pays, parce que, dit le manifeste, son temps, son intelligence, son argent, sont dépensés pour les intérêts de toute la classe sociale à laquelle il appartient, et non pas pour enrichir un simple particulier.

Aucun autre résultat n'a été produit par ce meeting, qui s'est séparé dans le meilleur ordre et avec le plus grand calme. On estime à trente mille hommes le nombre des assistants. La police ne s'en est pas occupé non plus que le parlement qui n'a pas même eu l'idée de réclamer un gouvernement et une politique de combat.

La visite en Angleterre du shah de Perse est, paraît-il, avancée de quelques jours. L'ambassadeur vient d'envoyer à Portsmouth l'ordre de faire à bord du yacht le Vigilant qui devait aller, le 16, à Ostende pour y prendre sa majesté persane, mais qui, d'après les nouveaux ordres, partira le 11 au lieu du 16. Le Vigilant, yacht de l'ambassade, sera tenu à la disposition du shah durant tout le séjour de Sa Majesté en Angleterre.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Nous voulons revenir aujourd'hui sur le caractère du mouvement électoral dont nous avons publié hier les premiers résultats. Ce mouvement, comme nous avons eu l'occasion de le dire, est très-intense ; c'est certainement le plus sérieux qui ait été tenté dans notre ville, en dehors des régions soumises au Comité de la rue Grôlée. Les éléments en ont été trouvés dans les souvenirs de l'ancienne garde nationale. Les liens qui s'étaient formés naguère entre officiers, gardes nationaux, conseils de famille, ont servi à rapprocher les électeurs. Ajoutons immédiatement que c'est dans les anciens bataillons du centre, parfaitement républicains, animés en même temps du plus excellent esprit d'ordre, que cette organisation électorale s'est formée. Ce que nous en disons est de notoriété publique à Lyon, mais nous tenons à le redire ici, afin de bien marquer quel est le caractère de ce mouvement.

La garde nationale avait créé des rapports nombreux entre les citoyens de chaque quartier ; on s'était vu, connu, apprécié ; on a pu facilement renouer ces liens et c'est ainsi qu'en peu de temps on est arrivé à constituer des groupes de sections, à former des comités et à imprimer à ce mouvement électoral une intensité qui, nous l'espérons, produira de salutaires résultats.

Nous n'en concluons pas au rétablissement de la garde nationale ; mais nous en concluons à la nécessité de secours désormais. Marguerite poussa des cris déchirants.

— Lord Talbot, mon parent, mon second père s'écria-t-elle ; le plus loyal et le plus brave chevalier de la chrétienté ! Oh ! maudit soit le jour où cette gloire de ma famille et de mon pays s'est éteinte... Honte et malheur sur celui qui a répandu ce généreux sang ! Les sanglots la suffoquèrent. Le baron et Gauthier eux-mêmes ne purent retenir leurs larmes. Le capitaine Talbot, que l'on surnommait alors l'Achille de l'Angleterre, avait mérité l'admiration et le respect de tous les partisans ; son dévouement à la France avait été en effet la fortune de Charles VII. Les deux chevaliers qui avaient vécu dans l'intimité du noble capitaine anglais, devaient naturellement sympathiser avec la douleur de leur femme et de leur fille.

Cependant le fauconnier Geoffroi les observait en fronçant le sourcil. — Qui donc pleurez-vous, messeigneurs de Châtillon ? — demanda-t-il avec une amère ironie ; — pourquoi cette douleur, quand le plus redoutable ennemi de la France vient de succomber dans le combat ?

— Que cette jeune dame étrangère pleure et se lamenté, soit ! qu'importe les pleurs et les gémissements d'une femme ? mais vous, pourquoi ce deuil et cette consternation ? N'êtes-vous pas les descendants de Bernard le Gaucher, le serviteur et l'ami du roi saint Louis ? N'êtes-vous pas les fils de ce valeureux Guillaume de Châtillon qui mourut à la bataille de Crécy en défendant la bannière de Philippe le Valois ? N'êtes-vous pas les fils d'Archambaud de Châtillon qui périt d'un coup de hache destinée au roi Jean devant Poitiers ? N'était-ce pas votre père, baron de Châtillon, qui tomba mort dans les champs d'Azincourt ? Où suis-je donc ? Pour qui tient ce fort du loyal Gaucher ? Quels sont ces ennemis qui vous assaillent ? quel est ce roi dont vous craignez tant la colère ?

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON Du 6 Juin 1873.

LE SPECTRE DE CHÂTILLON

PAR Elie BERTHET

PREMIÈRE PARTIE

La Félonie.

— Ta mission ! mon salut ! — répéta le baron au comble de l'étonnement. — Tu ne peux ignorer, bon fauconnier, dans quels dangers je me trouve en ce moment, et tu parles de me sauver, toi ?

anglais. Lord Talbot marche-t-il à mon secours ? As-tu quelque lettre à me remettre de ta part ?

Père Bénédicte, — ajouta-t-il en se tournant vers le vieux moine, — voilà sans doute l'événement heureux qui nous était annoncé par les étoiles.

Geoffroi répondit lentement, après une nouvelle pause :

— Je n'arrive pas de Guyenne et je n'apporte pas de lettre de lord Talbot. Mais vous ne devez attendre aucun secours de ce côté. L'armée anglaise a été défaite, il y a cinq jours, dans une grande bataille devant Tournai ; lord Talbot y a péri avec ses deux fils et les Anglais sont pour toujours chassés du sol de France.

Le sire de Châtillon, en entendant ces nouvelles, fut sur le point de tomber à la renverse.

— Es-tu sûr de ce désastre ? — balbutia-t-il ; — et comment le sais-tu ?

— Qu'importe, pourvu que le fait soit certain ? Mais ne perdons pas de temps : le jour et l'heure sont venus où il faut agir, si nous ne voulons pas que le nom de Châtillon périsse.

Et quand tout me manque à la fois, — dit le baron avec une sorte de désespoir, — quand je suis menacé d'une ruine complète, tu parles de me sauver !... Que signifie cette sottise plaisanterie ?... Fauconnier, crois-tu que l'autorité me manque pour châtier un ralleur audacieux ? crois-tu donc que nous n'avons plus de fils de foyers, de chaînes et de prisons ? Sang-Dieu !... malgré les vêtements de pèlerin et les chapeteaux bénits...

Il n'acheva pas et fut ébloui par la flamme qui sortait de l'œil du fauconnier. Il demeura interdit et confus, pendant que Geoffroi répondait d'un ton grave :

je dirai ce que Dieu m'inspirera. Et il se mit en marche vers la porte de la grande tour.

Ni le baron de Châtillon ni le père Bénédicte ne purent jamais se rendre compte, plus tard, de leur facilité à se soumettre aux ordres de cet étrange personnage, et la condescendance surtout du fier seigneur fut tenue à miracle. Quoi qu'il en fut, l'un et l'autre se mirent à suivre Geoffroi sans hésitation, machinalement, comme s'ils eussent obéi à quelque irrésistible influence.

On trouva sur les premières marches de l'escalier le flambeau que le sire de Châtillon avait laissé ; mais le fauconnier ne semblait pas en avoir besoin. Tous les détours du château lui étaient familiers, et il marchait d'un pas assuré.

« Le trajet jusqu'à la chambre d'honneur se fit dans le plus grand silence. En traversant le vestibule, le baron ordonna brièvement aux pages, qui dormaient à moitié sur des bancs de bois, d'aller chercher son fils. — Et si dame Marguerite, — continua-t-il, — pouvait l'accompagner, les choses n'en iraient pas plus mal ; car elle est femme de tête et de résolution. Qu'en dis-tu, fauconnier ? — Geoffroi inclina la tête en signe d'approbation, et l'on entra dans la chambre. Les torches avaient été rallumées ; les traces du boulet de canon avaient été en partie effacées. Le baron s'approcha de la table, prit un gobelet d'hypocras qui vida, et invita Geoffroi et le chapelain à l'imiter.

Mais le fauconnier ne parut pas l'avoir entendu et demeura immobile, la tête penchée, les bras croisés sur sa poitrine. Quant au père Bénédicte, il était tombé sur un siège, dans l'embrasure d'une fenêtre ; ses dents claquaient, et son regard égaré traînait le désordre de ses pensées. Le chevalier se promenait à grands pas. Tout à coup il s'arrêta devant le fauconnier, qui paraissait endormi sur le billot. — Ami Geoffroi, — reprit-il, — n'aurais-tu pas une carette pour mon cher Balthazar, ton élève, le dernier présent que tu me fis, à ton départ pour l'Espagne ? C'est le plus vaillant et le plus noble oiseau que tu aies affecté, bien que, comme nous, il ne soit pas de la première jeunesse, ce pauvre Balthazar. — Et il passa doucement la main sur le penne de l'oiseau de proie. Geoffroi ne bougea pas, mais il tourna son regard fixe et brillant vers le fauconnier. Aussitôt celui-ci parut pris d'un tremblement convulsif ; ses plumes se hérissèrent, ses ailes frémissèrent, et il s'agitait d'un air d'angoisse sur son perchoir. Le sire de Châtillon se contenta de murmurer : — Que Dieu nous assiste.

Et il reprit sa promenade ! Bientôt Gauthier et dame Marguerite parurent, précédés par leurs gens, qui tenaient des flambeaux, selon l'usage. Gauthier était encore couvert d'une partie de son armure, Marguerite avait réparé le désordre de sa toilette et portait le riche costume des dames de sa condition. Cependant les deux époux avaient les yeux rouges, comme s'ils eussent récemment versé des larmes, circonstance que les malheurs présents expliquaient suffisamment.

— Beau cher père, — demanda Gauthier avec agitation, — on m'annonce qu'un message est arrivé... Mais comment aurait-il pu traverser les lignes ennemies ? Ce serait un véritable prodige.

— Vous ne savez pas dire si vrai, beau fils, — répliqua le baron ; — mais approchez, il s'agit de choses sérieuses... Approchez aussi, dame, et préparez-vous à entendre de tristes nouvelles. Marguerite pâlit, mais elle n'osa faire aucune question. Gauthier chercha le message du regard avec avidité.

— Geoffroi ! — s'écria-t-il au comble de l'étonnement en le reconnaissant ; — est-il possible ? Nous avons cru si longtemps... Mais sois le bien-venu, fauconnier, je n'oublierai

pas que c'est toi qui m'as donné les premières leçons dans l'art de l'équitation et dans le noble déduit de la chasse à l'oiseau... Un heureux temps, Geoffroi, quand nos chevauchades dans les prairies voisines de la rivière, à la poursuite du héron et du butor !

— Les temps sont bien changés, sire Gauthier, — dit le fauconnier d'un ton sombre. Le jeune chevalier demeura glacé de cat accueil ; Marguerite se rapprocha de lui toute tremblante.

— Gauthier, — murmura-t-elle d'une voix étouffée, — vous connaissez donc cet homme ? Il m'épouvante !

Cependant Geoffroi, d'un air d'autorité qui contrastait avec son humble condition, avait fait signe à Gauthier de Châtillon et à Marguerite de s'asseoir. Pour lui, il se tourna vers les pages et les suivantes groupés devant la porte.

— Que tout le monde s'éloigne, — commanda-t-il, — et que nul ne soit assez hardi pour essayer d'entendre ce qui va se dire ici !

A peine avait-il parlé, que les gens de service s'éloignèrent comme une volée d'oiseaux effarouchés. Le père Bénédicte se leva pour sortir aussi :

— Restez, mon révérend père, — dit le fauconnier ; bien qu'on puisse vous reprocher votre goût pour une science profane, vous êtes un homme juste, craignant Dieu, et un ami sûr de la famille de Châtillon. Votre place est donc ici, parmi ceux qui doivent le plus désirer que son honneur reste sans tache.

Le chapelain vint s'asseoir modestement, un peu rassuré par ces paroles bienveillantes. Après un moment de silence, le fauconnier reprit :

— Sire baron, veuillez apprendre à votre fils et à votre fille les nouvelles que je viens vous apporter. Le chevalier obéit et raconta comment la mort de lord Talbot et la défaite de l'armée anglaise leur enlevaient l'espoir d'être

(A suivre.)

recouvrer le droit d'association. Il est inutile, et il peut être dangereux, de se réunir en compagnies, bataillons et légions; mais il est fort important que les citoyens aient la liberté et le droit de se réunir et de s'associer, légalement, ouvertement, pour établir entre eux ces liens indispensables à une nation qui possède le suffrage universel.

Pour arriver à faire de bonnes élections, se voir souvent, discuter en commun, échanger ses idées; c'est ainsi que se crée à la longue un véritable esprit public; c'est ainsi que l'on arrive à résister à la fois aux pressions venues d'en haut et à celles venues d'en bas, que l'on peut combattre efficacement les candidatures officielles des préfets et celles des comités de la rue Grôlée. Ce droit de réunion et d'association existe dans tous les pays libres; c'est lui qui permet à nos voisins de Suisse, par exemple, de vivre comme ils vivent, de maintenir dans leur pays des institutions vraiment républicaines et libres. La vie publique, si précieuse chez nous, trouve en Suisse son aliment, continue dans ces réunions civiques. Les électeurs restent constamment en contact les uns avec les autres.

Il se forme dans la nation entière comme un grand courant d'opinion, très-régulier, très-pacifique, le meilleur des remèdes contre les agitations fiévreuses, contre les entraînements irréguliers, et aussi contre les manifestations désordonnées de la rue. Le droit de réunion et d'association est comme la soupape de sûreté des Etats démocratiques. Fermez cette soupape, et les agitations latentes n'en existeront pas moins, et elles tenteront un jour ou l'autre de se échapper violemment. Ouvrez-la au contraire, et vous prévendrez les explosions, en donnant à l'activité publique le moyen légal et normal de se déployer, sans danger pour qui que ce soit et au contraire au plus grand profit de la chose commune.

Si l'administration et le gouvernement voulaient bien considérer attentivement ce qui se fait en ce moment à Lyon, ils se convaincraient aisément que cette liberté, que nous demandons, n'est pas, comme on affecte de le croire, une arme donnée aux amis et aux fauteurs de désordre; ceux-ci n'ont pas besoin d'une loi sur les associations, pour se réunir et pour s'associer; ils le font clandestinement et, au lieu d'associations à ciel ouvert, on a des associations secrètes, que l'on ne saisira jamais, que l'on supprimera sur le papier, mais dont les éléments sont indestructibles et se rejoindront sans cesse, malgré les lois et la police.

Dans un Etat bien ordonné, sous un gouvernement intelligent, on préférerait toujours à ces mesures restrictives une liberté qui donne à des besoins naturels et légitimes la faculté de se développer légalement; et s'il fallait une preuve nouvelle de l'excellence de cette liberté et du mauvais résultat de la compression, on la trouverait dans ce fait qu'à Lyon, crève les yeux, comme l'on dit, à savoir que ceux à qui seuls profite l'absence du droit d'association, ce sont les hommes qui s'en passent pour agir clandestinement, tandis que ceux qui seuls souffrent, ce sont les esprits modérés, sages, libéraux, soumis à la légalité et qui n'ont pas l'habitude de prendre des droits que la loi ne leur confère point.

Le comité républicain conservateur de la 28^e section (Saint-Eucher) nous annonce qu'il a adopté comme candidat définitif M. Diet-Morel, comblable.

Nous devons compléter aujourd'hui les renseignements que nous avons donnés hier sur le mouvement électoral de la 9^e section. On ne nous avait pas prévenu qu'une scission plus importante, que celle que nous avions indiquée, s'était produite récemment entre ces groupes. Voici quelle est donc exactement la situation dans cette section :

D'une part, une réunion de 85 citoyens a tenu séance à l'hôtel de l'Europe et s'est prononcée, comme nous l'avons dit hier : M. Chapuis, 42 voix; M. Stéphane Gayet, 41; M. Gailleton, 2; 2 abstentions.

D'autre part, une seconde réunion, composée de 80 électeurs, a eu lieu à l'hôtel du Luxembourg et a accepté à l'unanimité la candidature de M. Gailleton. La commission d'enregistrement, improprement appelée par nous hier le « comité central », a été saisie par ce second comité de la divergence des deux réunions. Elle a engagé les électeurs à s'entendre sur une candidature unique, sa mission n'étant pas de prendre une décision, mais uniquement d'enregistrer les candidatures.

Hier soir, le premier comité de cette section (hôtel de l'Europe) a décidé que, vu que M. Chapuis avait obtenu la majorité, c'est M. Chapuis qui serait son candidat.

Nous nous trouvons donc dans cette section entre deux candidatures, celle de M. Chapuis et celle de M. Gailleton. Avant de prendre parti, en ce qui nous concerne, nous devons demander à M. Gailleton s'il a, comme on nous l'affirme, accepté un mandat impératif de la part du comité de la rue Grôlée, et nous avons d'autant plus le droit de le lui demander, que M. Gailleton avait précédemment accepté et signé un pareil mandat.

Nous ne pourrions patronner de candidature dans cette section avant d'être renseignés exactement à cet égard.

COURRIER DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

4 juin 1873.

Quel sera le rôle de l'opposition parlementaire vis-à-vis de la coalition triomphante? — Il est clair d'abord qu'une majorité faite de pièces et de morceaux n'est pas un point d'appui bien solide pour un gouvernement même résolument conservateur; d'autre part, cette majorité elle-même dépend de 15 voix, en sorte qu'un déplacement de 8 voix peut tout mettre en question. On dira que le cabinet ne posera pas la question de confiance à tout bout de champ; il évitera même de soulever des questions irritantes pour concentrer toute l'activité

de la Chambre sur les discussions financières et commerciales; mais l'ordre du jour de l'Assemblée ne dépend pas du gouvernement seul. Il y a des propositions déjà déposées, rapportées et qu'il faudra examiner non gré mal gré; puis il y a le chapitre des interpellations, le plus redoutable parce qu'il est le chapitre même de l'imprévu.

Or le ministère, déjà faible par son origine, ne peut impunément être frappé de votes hostiles même sur des questions de détail: si la majorité, déjà dépourvue d'homogénéité, est en outre incertaine, si les ministres sont triomphants ou vaincus à deux ou trois voix près, quel discrédit sur le cabinet tout entier! Marcher sans savoir si on sera suivi, engager sa responsabilité dans des projets qui peuvent sombrer, gouverner au jour le jour, en un mot, et sans savoir si on gouvernera encore le lendemain, il y a là une situation précaire et presque ridicule que des hommes d'Etat sérieux acceptent difficilement. M. de Broglie et ses amis ont voulu tenter l'aventure, et ils ont réussi jusqu'à deux ou trois voix près, quel discrédit sur le cabinet tout entier! Marcher sans savoir si on sera suivi, engager sa responsabilité dans des projets qui peuvent sombrer, gouverner au jour le jour, en un mot, et sans savoir si on gouvernera encore le lendemain, il y a là une situation précaire et presque ridicule que des hommes d'Etat sérieux acceptent difficilement.

Il est vrai que l'entrée en matière arrêtée par les coalisés paraît des plus habiles: on commença en effet par mettre sur le tapis les questions où l'on sait M. Thiers en désaccord complet avec la gauche, comme l'impôt des matières premières et l'organisation de l'armée. Sur ces deux points, on est certain que M. Thiers ne sera suivi que par un très-petit nombre de députés; par conséquent, on parviendra d'abord à mettre M. Thiers en minorité et ensuite à l'isoler de la gauche. Cela n'empêchera pas sans doute M. Thiers de s'entendre avec la gauche sur le terrain politique, mais on prépare ainsi des ferment d'irritation qui peuvent mettre l'opposition aux prises avec son chef naturel.

Quant à la loi municipale, qui se trouve énumérée parmi les sujets à traiter d'urgence, M. Thiers est non-seulement en désaccord avec la gauche, mais encore avec la majorité; vous vous souvenez en effet que M. Thiers fut obligé de poser la question de confiance pour faire voter la nomination des maires par le gouvernement dans les villes de 10,000 âmes et au-dessus. L'Assemblée était décentralisatrice à ce moment-là; elle l'est beaucoup moins aujourd'hui. Toutefois je ne crois pas qu'elle admette encore la nomination des maires par le gouvernement dans tous les cas possibles, comme M. Thiers l'aurait voulu dès le début et comme M. de Goulard en exprimait encore la pensée très-formelle au sein de la commission de décentralisation. Ce que veut la majorité, c'est l'adjonction des plus forts imposés aux membres du conseil pour l'élection du maire; M. Thiers semblerait donc en cette occasion plus réactionnaire que la droite.

Reste la question de l'instruction primaire; M. Thiers y est tout à fait indifférent: il professe pour un pays est grand quand il est gouverné par de grands ministres ou de grands rois; Henri IV, Richelieu, Louis XIV, Colbert ne songeaient guère à l'instruction des masses, et pourtant ils ont fait la puissance de notre pays. C'est un point de vue qui n'a rien de moderne, mais les idées de M. Thiers sont trop connues, elles sont compensées par trop de qualités politiques pour que je songe aujourd'hui à les discuter ou à les railler. Ajoutez, pour être juste, que si M. Thiers se préoccupait médiocrement de l'instruction primaire, son ministre M. Jules Simon y avait mis une rare et louable obstination. M. Thiers avait donné libre carrière à cet apôtre de l'obligation qu'il se proposait évidemment de soutenir de son autorité, sinon de sa parole. Voilà donc un terrain sur lequel M. Thiers peut se rencontrer sans inconvénients avec la gauche, et entreprendre à sa tête une campagne en règle contre le cabinet tout entier, et l'on sait ce que peut être M. Thiers comme chef d'opposition.

La dépêche adressée de Berlin au Times continue à défrayer les conversations des politiques et même des boursiers; hier elle était exploitée par les baissiers; aujourd'hui, elle paraît décidément apocryphe, et on assure même que l'empereur d'Allemagne aurait adressé au maréchal de Mac-Mahon une lettre autographe fort sympathique, ce qui a contribué à la hausse de 40 c. enregistrée aujourd'hui par le parquet. On ne donne quelques détails curieux sur les premiers rapports entre le nouveau gouvernement de la République française et le cabinet de Berlin: vous vous souvenez des paroles prononcées par le maréchal de Mac-Mahon en présence des délégués de l'Assemblée qui venaient dans la nuit du 24 mai lui offrir la présidence de la République; le maréchal fit observer, d'après la version de l'Union, que sa qualité de soldat pouvait éveiller les susceptibilités de la diplomatie; l'Union n'a pas poussé plus loin son procès-verbal, mais le cabinet de Berlin a été informé, paraît-il, de tout ce détail de l'entretien; il a su que le maréchal avait parlé de la revanche qui était son principal souci depuis les désastres de 1870 et qui lui faisait considérer la réorganisation de l'armée comme l'affaire principale et urgente; il n'avait jamais caché ses sentiments sur ce point, il pensait même que les envoyés prussiens ne les ignoraient pas, et il en concluait que sa nomination pouvait éveiller quelques appréhensions à Berlin.

Etant donné le rôle joué par le maréchal dans la guerre de 1870, de pareilles déclarations devaient sembler naturelles; on assure pourtant qu'elles ont été exploitées dans l'entourage du roi par le parti fédéral et militaire, tandis que la nuance cléricalle du cabinet mettait d'autre part en défiance M. de Bismarck et le groupe national libéral. Ce double mécontentement ne saurait d'ailleurs affecter qu'un caractère purement platonique, puisque l'indemnité de guerre est sur le point d'être soldée; mais enfin on aurait tenu à témoigner au maréchal une certaine raideur, au moins dans

la forme, et c'est ce qui explique que le gouvernement impérial attend une notification officielle avant de reprendre ses relations ordinaires avec notre chancellerie. On me dit même que, faute d'être accrédité au nom du nouveau président, M. de Gontaut-Biron, ambassadeur qui ont eu lieu en l'honneur du schah de Perse.

A propos de ce monarque oriental, savez-vous ce qu'il a demandé en arrivant à Berlin? — Il a exprimé le désir de voir guillotiner un condamné à mort, afin de se rendre compte du fonctionnement de la machine. On lui a répondu qu'il n'y avait à ce moment aucun sujet disponible pour cet usage, ce qui l'a surpris et attristé. M.

REVUE DES JOURNAUX

La circulaire, adressée aux préfets par le nouveau ministre de l'intérieur, est, de la part des journaux, l'objet d'appréciations qui nous paraissent intéressantes à signaler. Et d'abord — ainsi qu'il fallait s'y attendre — du premier bond, les officieux ont dépassé le but. Les commentaires à l'aide desquels ils tentent de dégager la pensée vraie du manifeste gouvernemental ne font que justifier l'adage connu, et leur zèle maladroit aggrave encore l'effet malheureux qu'a produit la publication de ce document.

« Le gouvernement actuel, dit le Français, ne prétend pas se substituer au pays; il ne veut que l'entraîner dans la lutte! » Et, après avoir mis une certaine insistance à bien établir que le coup d'Etat parlementaire du 24 mai n'a que des rapports fort éloignés avec le 18 brumaire et le Deux Décembre, le Français ajoute : « Les hommes bons ne pourraient, sans se traîner eux-mêmes, rester sourds à cet appel. Il est indispensable que tous les conservateurs entrent dans la lice. Ils ne doivent pas contempler en spectateurs désintéressés le combat qui se livre et n'apporter que le vain secours de leurs sympathies ou de leurs vœux. Non, un devoir plus haut leur est imposé, ils ont des chefs à leur tête, les abandonnerait-ils à leur honte. Au surplus, les conservateurs ne sont-ils pas eux-mêmes en convulsions à voir ainsi le rôle d'enjeu passer? »

Guerre à outrance! voilà ce que le Français a pu lire entre les lignes de la circulaire Beulé. Le Journal de Paris y voit autre chose :

« Gouvernement et hommes d'ordre, dit-il, doivent s'occuper uniquement de ramener le calme dans les consciences, de restaurer l'empire des lois, de favoriser la reprise du travail, de relever le crédit. Tout le reste est pour le moment hors saison. »

Après tout, le Français et le Journal de Paris ne sont peut-être pas en aussi complet désaccord qu'il semblerait au premier coup d'œil. Seulement, tandis que l'un cherche, comme on dit, à nous dorer la pilule, l'autre voudrait bien nous la faire avaler de force.

Le Soleil tient exactement le même langage que le Journal de Paris. Le Moniteur universel, dont l'hostilité était faite contre ce système d'équilibre, qui faisait passer sur M. Thiers le soupçon d'une connivence dangereuse avec le radicalisme, trouve aujourd'hui tout naturel que M. Beulé n'ait pas prononcé, dans sa circulaire, le mot de République.

Il a bien fait, ajoute-t-il, parce que les partis seraient pu abusés de ses paroles dans un sens ou dans un autre. Le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon est certes bien décidé à ne porter aucune atteinte aux institutions existantes, mais il ne lui convient pas de paraître dire des vœux à gauche par des professions de foi républicaines.

Si la coalition, ou le pouvoir qui en personnifie le triomphe, ne veut pas paraître quitter des voix du côté gauche, il ne se fonde pas faute d'exercer toutes les séductions possibles sur le centre gauche — dans le but d'obtenir les voix qui leur manquent pour composer une majorité sérieuse. Est-ce que l'équivoque est complètement bannie de toutes ces déclarations sur les « principes de conservation sociale? »

L'Univers est plein de défiance, et il ne serait complètement exact de dire qu'il se tait sur les postes importants étaient confiés exclusivement à ses coreligionnaires politiques. Aussi, après avoir approuvé « le ferme langage » de la circulaire ministérielle, ajoute-t-il :

« Nous voulons croire que, pour répondre aux déclarations par lesquelles ce document débute, le ministre de l'intérieur saura veiller à ce que les préfets fassent simplement de l'ordre social, sans s'atteler à la propagande républicaine. »

Un préfet a osé parler de république conservatrice, il est clair qu'il y a déjà péril en la demeure.

Pas n'est besoin d'insister sur l'opinion des journaux bonapartistes; — elle est connue. La République française ne voit qu'une chose à relever dans la circulaire de M. Beulé.

« M. le ministre, dit-elle, donne à ses préfets, pour toutes instructions, l'ordre de dire bien haut à leurs administrés de quel côté sont leurs sympathies et leurs encouragements. Nous ne croyons pas dépasser les bornes de l'interprétation permise en affirmant que cette péripétie latente aux préfets l'ordre de se jeter dans les polémiques et dans les mêlées électorales, ou, pour parler plus nettement, l'ordre de préparer des candidatures officielles, au profit des députés compromis dans la coalition, dans l'affaire du 24 mai. »

« La condition parlementaire aboutit à une coalition électorale; le cabinet est une compagnie d'assurance mutuelle contre les chances du suffrage universel. »

« La candidature officielle! voilà le principe commun à ce remplacement de la liberté parlementaire et la responsabilité ministérielle. C'est la cet ordre moral et mystérieux, auquel personne ne comprend rien depuis quinze jours. Jamais pareil avec d'impuissance n'a été fait par les partis monarchiques. »

Telle est pareillement l'opinion du Siècle, qui constate que les nouveaux préfets seront moins des administrateurs que des convertisseurs et des apôtres.

« Ce n'est pas M. Thiers, ni ses derniers ministres, qui auraient anéanti le monde, dans une sorte de chant de combat, que la France de 1873, après deux ans de calme et de travail, en était encore à pratiquer sur elle-même une sorte d'aspersion morale. »

« Ce n'est pas M. Thiers et M. Casimir Périer qui auraient recommandé aux préfets de « se mettre — toujours ouvertement — à la tête des conservateurs, de relever le moral des populations, de décourager les tendances anarchiques, etc. »

« Non, le dernier gouvernement avait jugé plus juste et plus politique de ne connaître en France que des Français. Il avait toujours résisté aux conseils qu'on lui donnait de droite ou de gauche de se mettre à la tête d'un parti, de dire que ses sympathies étaient toutes d'un côté et non de l'autre. Il était de la politique de conciliation et d'apaisement était à la fois la plus équitable et la plus habile. »

« Il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir que la « grande masse conservatrice » du pays n'a cessé d'applaudir à ce langage, que c'est même ce langage qui a rendu M. Thiers populaire et lui a donné une si grande autorité. »

La démission de M. Lanfrey.

On sait que malgré les exigences de « la queue de son parti », M. de Broglie a tenté vainement de faire conserver à M. Lanfrey son poste de ministre de France à Berne. M. Lanfrey, guidé par des sentiments de dignité très-respectables, s'est obstiné à maintenir sa démission.

Le Journal de Genève publie à ce sujet un entrefilet qui est le plus bel éloge qu'on puisse faire de ce fonctionnaire: voici cet article :

« Le changement survenu dans le gouvernement français a eu pour contre-coup la retraite de M. Lanfrey, qui remplissait, depuis l'avènement de la République, les fonctions de ministre de France auprès de la Confédération suisse. »

« A peine avait-on appris à Berne la chute du gouvernement de M. Thiers et son remplacement par une administration dont on avait quelques raisons de se méfier en doute les sympathies républicaines, que M. Lanfrey, n'éprouvant que la loyauté de ses convictions, résignait de lui-même les fonctions qu'il tenait du gouvernement précédent. »

« Cette démission, si honorablement offerte, ne fut cependant pas acceptée par le ministre qui présida M. de Broglie, et bien qu'on ne put se faire aucune illusion à Versailles sur les opinions de M. Lanfrey, l'espoir qu'il inspirait ses talents et son caractère fit passer sur ce que ses opinions avaient de peu agréable pour être à la majorité de l'Assemblée et au gouvernement qu'elle s'était donné. »

« Des démarches furent faites, immédiatement après de M. Lanfrey par M. le ministre des affaires étrangères, pour l'engager à revenir sur une détermination qui avait été accueillie à Berne et dans toute la Suisse par d'unanimes regrets; car il n'est personne, parmi ceux qui ont quelque connaissance des affaires fédérales, qui ne rende justice à la façon dont le ministre de France s'est acquitté de ses délicates fonctions, à sa bienveillance pour notre pays, à sa courtoisie de son langage, au tact dont il a fait preuve dans toutes les circonstances, à la simplicité de ses manières, dépourvues de tout pédantisme diplomatique. Ces qualités peu communes rendaient difficile le choix d'un remplaçant à M. Lanfrey. Aussi ne négligea-t-on rien à Versailles pour l'engager à rester à son poste, et cette insistance, surtout dans les circonstances présentes, était le plus bel éloge que l'on put faire des mérites de ce diplomate. »

« Malheureusement, tout est resté inutile, et ni les représentations du gouvernement français, ni les démarches de ses amis, ni les vœux suffragants connus du conseil fédéral n'ont pu vaincre les honorables scrupules de M. Lanfrey. Il a persisté, jusqu'au bout, dans une résolution qu'il nous est permis de regretter, mais non de blâmer, car elle a sa source dans la droiture du caractère et dans la fermeté des convictions. Toute ce nous pouvons faire, c'est d'exprimer ici, en quelques lignes, à l'éminent historien, notre reconnaissance pour la manière dont il avait compris son mandat et les excellents souvenirs que le peuple suisse gardera de son trop court séjour dans notre pays. »

ÉCHOS DE PARTOUT

On avait cru que l'amendement de M. Ernoul, voté à la majorité de 16 voix, et dont l'adoption a déterminé la démission de M. Thiers, était l'œuvre personnelle de l'honorable et pieux député de la Vienne.

Elle l'est, dit le Journal de Rouen déclare que M. Ernoul n'en a pas écrit un mot et qu'il l'a reçu tout préparé des mains de M. Rouher lui-même.

C'est aujourd'hui que doit avoir lieu à l'Académie française la réception de M. Littré. Les amis du nouvel académicien assurent que le discours de M. Littré, consacré, comme on sait, à l'éloge de M. Villemain, n'a, en aucune façon, un caractère politique ou philosophique.

M. Littré a écrit, dit-on, toutes les appréciations qui auraient rappelé les critiques dont la nomination du nouvel académicien a été l'objet et la protestation dont elle a été l'occasion.

M. de Champagny répondra à M. Littré, et sa réponse, dit-on, renfermera une expression réservée, mais éloquent, des sentiments qu'a inspirés la nomination de M. Littré.

Depuis que l'Académie française existe, dix académiciens ont occupé successivement le fauteuil où M. Littré va s'asseoir.

Enfin M. Villemain, le plus laid des hommes de France, suivant ses propres expressions; mais, à coup sûr, notre premier critique littéraire.

Parmi les anciens académiciens de M. Littré figurent donc deux hommes d'église.

Do Charivari: Un lecteur de la Patrie, consultant le tableau des décès de la semaine, à son compère: — Tiens, il y a diminution dans le chiffre des asthmatiques!... Quand je vous le disais, monsieur Tébombis... — Quel donc? — Que depuis le 24 mai on respire mieux?

Le prince Napoléon ne viendra décidément pas en France. — Devant les difficultés que sa présence pouvait soulever, il a reculé. — Encore!

Trois suicides viennent d'avoir lieu à Berlin. — Un magistrat, un officier et un des principaux négociants de la ville se sont donné la mort pour échapper à la misère que leur avait causée le contre-coup de la catastrophe de la Bourse viennoise.

L'armée et la magistrature mêlées à des triplages de Bourse. — O moralité allemande!...

Un homme intelligent, le schah de Perse!... Pour se réhabiliter aux yeux des Européens, de la mauvaise réputation que l'on fait chez nous aux Orientaux, il a créé avant son départ de Téhéran l'ordre du Churchid, un ordre à l'usage des dames, qu'il entend semer d'une main libérale partout sur son passage.

Le schah a honoré hier la première décoration de cet ordre à la czarewina, la femme du grand-duc héritier de Russie. — Singulier moyen de séduction.

Le Monde attribue à des causes d'un haut comique le rappel de l'ambassadeur ottoman à Vienne. On sait qu'en ce moment le grand-duc de Saxe-Weimar est à Constantinople, dont le séjour paraît beaucoup lui plaire. Le sultan lui a rendu visite et lui a donné à déjeuner au palais Tchéragan.

Je ne sais si le cérémonial de cette agape n'aurait pas été bien réglé, si le grand-duc avait l'air peu satisfait ou si le sultan était dans son humeur noir; mais, après le déjeuner, Sa Majesté s'est vivement plainte de la manière dont Sadoullah-Bey, drogman du Divan impérial, avait rempli sa mission. Le padichah rappela que lors de la visite de l'impératrice Eugénie à Constantinople, Aarifi-Bey, alors drogman du Divan impérial, avait accompli sa tâche d'une manière digne de tous les éloges possibles, et Sa Hautesse ajourna :

— Mais où donc est Aarifi-Bey? — Votre Majesté a bien voulu le nommer ambassadeur à Vienne.

— Eh bien! qu'on le fasse revenir, je ne veux plus voir Sadoullah-Bey. — Et, comme il y a loin du poste d'ambassadeur à celui de drogman du Divan impérial, on a porté le traitement d'Aarifi-Bey à 25,000 piastres par mois, afin que le public ne croie pas à une disgrâce, ou plutôt à une chute.

Un mot de la fin emprunté au Gaulois: Ce brave X..., connu pour son avare, était allé hier visiter l'exposition des chiens. Sept heures sonnent, et monsieur n'était pas encore rentré pour dîner. — Ça ne m'étonne pas, fit madame, impatientée d'attendre, on l'aura gardé!

ASSOCIATION FRANÇAISE

POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES.

Depuis nos désastres de la dernière guerre, tous les hommes qui aiment sérieusement leur pays se préoccupent des moyens de replacer la France au rang qu'elle doit occuper, non seulement par sa puissance militaire mais encore, et surtout, par son développement intellectuel.

Bien des efforts ont été tentés dans ce sens, et déjà de sérieux résultats ont été obtenus, qui prouvent que si notre pays a été vaincu et sur le terrain des armes et quelquefois aussi, malheureusement, sur le terrain de la science, il n'a pas au moins désespéré de lui-même, et veut travailler avec énergie à son relèvement.

Parmi les tentatives faites récemment pour favoriser le mouvement scientifique en France, la plus féconde est sans contredit la création de l'Association française pour l'avancement des sciences. Créée en 1871 par un certain nombre de membres de l'Institut, de professeurs de l'école polytechnique, de titulaires de chaires scientifiques de Paris et de la province, cette association est calquée sur l'Association britannique, qui fonctionne depuis 50 ans déjà, et qui a produit de si remarquables résultats. L'Association française pour l'avancement des sciences a pour but de développer dans le pays les études scientifiques, de favoriser les efforts des savants, en leur donnant l'occasion de produire leurs travaux, en procurant à ces travaux une large publicité, en fournissant enfin des instruments et des moyens de recherches (subventions, laboratoires, etc.), à ceux que leurs ressources personnelles ne mettent pas à même de poursuivre leurs découvertes. Elle propose aussi, et c'est là un des résultats les plus sérieux qu'elle espère, de provoquer un mouvement intellectuel plus actif en province, surtout dans les grands centres, en un mot, de pousser à la décentralisation scientifique.

Dans ce dernier but, l'Association tient une session annuelle successivement dans chacune des grandes villes de France. L'année dernière, la session a eu lieu à Bordeaux; cette année elle se tiendra à Lyon, du 22 au 29 août. Outre les savants français qui viennent siéger à ces assises de la science, pour discuter les travaux présentés, on émette leurs propres idées, le comité de l'Association invite les savants les plus illustres des autres pays, qui se font un devoir de venir prendre part à ses travaux.

La ville de Bordeaux a tenu à honorer l'année dernière de donner à l'association une magnifique hospitalité. Déjà à Lyon une subvention a été votée par le conseil municipal pour la session d'août 1873, et nous espérons bien que notre ville, qui a toujours été au premier rang en province, pour tout ce qui touche au développement intellectuel du pays, voudra faire mieux encore que Bordeaux.

Ce qu'il faut surtout à cette œuvre, pour étendre son influence et augmenter ses moyens d'action, ce sont des adhésions; ces adhésions ne manquent pas parmi nos concitoyens. De création récente, l'association est peu connue encore à Lyon. Pour la vulgariser et initier le public lyonnais aux travaux de la session prochaine, M. Levasseur, membre de l'Institut, secrétaire général de l'association, a bien voulu venir faire à Lyon une conférence le vendredi 6 juin, à 8 heures du soir, au palais Saint-Pierre, salle de l'ancienne bourse. Si M. Levasseur n'était si apprécié pour ses

travaux économiques et géographiques, tout le monde à Lyon connaîtrait cet entraînant et énergique orateur par les brillantes conférences qu'il a faites à la société d'enseignement professionnel du Rhône.

Nous engageons énergiquement tous nos concitoyens qui s'intéressent à la cause scientifique, à aller entendre M. Levasseur. Nous les engageons aussi à apporter leur concours à cette œuvre éminemment patriotique, et à faire que le nombre des adhérents lyonnais ne reste pas au-dessous de celui que l'association a recueilli à Bordeaux.

Piaton, président; Vautier, Faivre, Ollier, vice-présidents; de Loriot, Chantre et Lotet, secrétaires.

CHRONIQUE

M. le préfet du Rhône assistait hier aux opérations du conseil de révision de Givors. — Il assiste aujourd'hui à celles du conseil de révision de St-Genis.

La commission départementale du Rhône se réunira, à l'hôtel de ville, samedi 7 courant, à 1 h. 1/2.

L'Assemblée nationale, avant de se séparer, samedi dernier, a pris en considération une proposition de loi ayant pour objet d'ordonner une enquête parlementaire à l'effet de constater l'état de l'industrie houillère, et de rechercher les mesures à prendre pour la mettre à même de pourvoir aux besoins de la consommation.

C'est là, en principe, une idée excellente. Mais l'enquête court grand risque d'arriver beaucoup trop tard.

Il va falloir, en effet, s'occuper bientôt des approvisionnements d'hiver pour le chauffage domestique. D'un autre côté, il faut s'attendre à ce que les besoins de la prochaine campagne agricole soient plus considérables qu'en 1872. Nous aurons, cette année, plus de fabriques et plus de champs ensemencés en betteraves. C'est là une culture pour laquelle la France tient le premier rang, mais qui exige pour la transformation de ses produits de grandes quantités de combustibles.

Dans cette situation, il est à redouter que nos manufacturiers n'éprouvent, à la saison d'automne, des difficultés d'approvisionnement analogues à celles avec lesquelles ils se sont trouvés aux prises l'an dernier.

C'est à l'administration qu'il appartient d'agir sans délai.

Ce qu'il faut avant tout, dans les circonstances actuelles, c'est obliger les propriétaires de concessions à les mettre en exploitation. La France est pleine de gisements carbonifères dont on n'a encore tiré aucun profit. Si les compagnies du Nord et du Pas-de-Calais ont fait les plus louables efforts pour augmenter la production, il en est d'autres qui sont restées dans une inaction regrettable. L'intérêt public exige qu'on les mette en demeure de remplir les obligations au prix desquelles les concessions leur ont été octroyées.

Quant aux recherches de nouveaux gisements, elles peuvent aussi donner de bons résultats.

En France, malheureusement, notre législation sur les mines, qui remonte à 1810, est embarrassée de formalités minutieuses qui gênent les explorations plurielles que le second contingent. Nous ferions bien d'emprunter aux Allemands leur système de liberté. Grâce à ce régime libéral, on compte en ce moment en Allemagne 140 sondages en cours d'exécution. Nous n'en avons pas même une dizaine en France! Le développement de l'industrie métallurgique en Prusse est dû en grande partie, sinon pour le tout, à l'activité qu'on a déployée dans ce pays pour la découverte des mines de houille.

Un grand service à rendre à l'industrie houillère et, par voie de conséquence, à toutes nos industries, serait d'arriver à l'abaissement du prix des transports.

On a calculé qu'il suffirait d'une indemnité de 15 millions versés par l'Etat pour désintéresser les compagnies du droit qu'elles ont obtenu en sus de leurs frais pour desservir l'intérieur des capitaux engagés et réaliser un bénéfice.

Quoi qu'il en soit, toutes ces mesures ont besoin d'être étudiées au plus vite. Si donc l'administration croit convenable d'attendre, l'administration agit, les résultats de l'enquête parleront pour elle, et elle aura le mérite de ne pas mentir, que du moins elle use de toute son influence pour que cette enquête commence sans le moindre retard. Bis dat qui cito dat.

On nous annonce la mort, à Bourg, de M. Camille Jay, maire de Cozerat, membre de la société d'émulation de l'Ain, fils de M. Hippolyte Jay qui fut préfet du Rhône, puis ministre des travaux publics sous la monarchie de juillet.

M. Jay, qui a succombé aujourd'hui même aux traits d'une fièvre typhoïde, avait 44 ans à peine.

Esprit bienveillant, ouvert et libéral, il comptait dans notre ville, où il avait passé les premières années de sa jeunesse, de nombreux amis qui apprendront avec un profond chagrin sa fin prématurée et le département de l'Ain tout entier s'associera au deuil de la famille.

Ami du progrès, solidement attaché aux principes conservateurs et n'ayant jamais séparé l'ordre de la liberté, sa mort est une perte sensible pour la cause que nous servons.

Nous recevons aujourd'hui du Grand-Hôtel une lettre relative à un entrefilet que nous avons publié hier d'après le Petit Lyonnais, et dans lequel nous disions que M. La - saumon, le nouveau secrétaire général de la ville de Lyon, avait été précédemment maître d'hôtel au Grand-Hôtel.

« Ce n'est pas maître d'hôtel qui fut dit, nous écrit-on, mais bien directeur du Grand-Hôtel. »

« Cet emploi d'ailleurs n'était pour lui que provisoire; il avait cédé aux instances de son père et de ses deux sœurs qui faisaient partie de la direction de cette maison, et qui le suppliaient de remplacer son père qui venait de mourir à ce poste. »

« M. Sauvage était auparavant d'ailleurs professeur à x lycées de Besançon et de Nîmes. »

Nouvelles du Matin

Paris et Versailles

VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

5 juin.

La séance est par trop triviale, et le chaleur par trop grande. Je décrie la tribune de la presse au moment où M. Bertiauld...

Pourrait la séance avoir plus gaiement. M. le comte Jaubert est monté à la tribune et a déclaré que le ministère n'était pas assez hardi...

Ce «quels qu'ils soient» est plus de choses qu'il n'y en a, et visiblement la dernière affaire de MM. Rouvier et Marc Dufrasse...

Ensuite paraît M. Hervé de Saisy, sorte de bachi-bouzouk de la droite. Il annonce une interpellation sur les opérations irrégulières dans les finances (affaires Pallain et Marc Dufrasse)...

Ces nominations sont, bien entendu, du temps de M. Léon Say. Il est superflu d'ajouter que j'abandonne celle de M. Pallain, qui a fait rire tout Paris...

On parle d'un projet de loi préparé par M. Beulé sur la presse. Il s'agit de ressusciter les communications et de choses encore.

On ne prie au gouvernement l'intention de déposer un projet de loi qui déciderait qu'il n'y aurait d'élections partielles par suite de décès ou démissions de députés...

On nous écrit de Constantinople le 29 mai: Aucune décision n'a encore été prise par la Sublime-Porte en ce qui concerne la question du péage pour le canal de Suez...

On parle beaucoup sur les bancs de la Chambre et dans les couloirs du passage du bulletin des Débats de ce matin, relatif à M. Target...

On parle aussi de l'arrivée du prince Napoléon. M. Ordinaire, votre député, l'a trouvé ce matin à la salle des bagages de la gare de Lyon...

Ernest Picard n'aura pas bien du nouveau régime. L'alliance patente des éléments militaires et civils lui inspire une défiance généralement partagée...

On prétend dans la tribune de la presse que M. Target court après le numéro des Débats pour enlever tous les exemplaires. Ces journaux sont sans pitié.

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

On dit que M. Hervé de Saisy demande à interpellier le ministre des finances sur les irrégularités qui auraient eu lieu dans le personnel des finances...

Il est unanime à constater le bon esprit des populations de divers départements, le calme et le sang-froid avec lequel ont été jugés les derniers événements...

Le projet de loi de la commission substitue les articles suivants aux deux propositions.

Article 1er. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 2. — Les emprunts souscrits depuis le 15 septembre 1871, date de la présentation de la loi actuelle, seront régis par ses dispositions.

Article 3. — Le montant des droits proportionnels de timbre et d'enregistrement payés par les communes et les départements, dans les termes de l'article premier...

Article 4. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 5. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 6. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 7. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 8. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 9. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 10. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 11. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 12. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 13. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 14. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 15. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 16. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 17. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 18. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 19. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 20. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 21. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 22. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 23. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 24. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 25. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 26. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 27. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 28. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 29. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 30. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 31. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 32. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 33. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 34. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 35. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 36. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 37. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 38. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 39. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

Article 40. — Les emprunts des communes et des départements destinés à éteindre des dettes contractées à l'occasion de la dernière guerre...

240 ou de 220 millions pour les dédommagements concernant les pertes résultant de la guerre. Les particuliers pourront faire valoir ce qu'ils auront à réclamer à l'égard des impôts sur les négociations d'emprunt...

M. Rameau répond qu'il n'y a plus une commune en retard et que le passé seul est à régler. Il n'est pas juste de surimposer les emprunts contractés à la suite de la guerre...

M. le ministre des finances réplique que la réduction a été proposée en cas de l'adoption du principe de la loi; mais comme il n'est pas le principe, la réduction n'est pas nécessairement écartée...

M. le président. — Je consulte l'Assemblée sur la question de savoir si elle passera à la discussion de l'article.

Une partie de la gauche se lève pour l'affirmative. La majeure partie de l'Assemblée se lève pour la négative. L'Assemblée décide qu'elle ne passera pas à la discussion de l'article.

M. Mathieu Bodet, à l'encontre de la commission d'initiative, n'est pas d'avis de la prise en considération.

M. Vente justifie sa proposition. La séance continue.

Paris, 5 juin.

Fin de l'Assemblée. — Adoption de l'article premier du projet sur les contributions indirectes; la gauche proteste contre ce vote...

Bourse très-ferme. Le prince Napoléon est arrivé dans la matinée à Paris; il est descendu à l'hôtel de Bristol.

Le maréchal Camille de Montebello a donné sa démission de membre du conseil supérieur de la guerre; on croit qu'il espérait le commandement en chef de l'armée de Versailles.

Le conseil des ministres a délibéré aujourd'hui sur les lois municipales. Le projet de loi sur la presse est inexact.

Le paiement des 250 millions formant le premier quart du cinquième milliard est commencé.

L'Union républicaine a renoncé à publier un manifeste.

On croit que les nominations de conseillers d'Etat auront lieu du 15 au 20 juin.

Rattazzi est mort dans la matinée.

Rome, 5 juin.

Chambre. — Le président annonce la mort de M. Rattazzi; il la considère comme un deuil national et propose de suspendre la séance...

M. Lanza et plusieurs députés des diverses fractions de la Chambre déplorent vivement cette perte faite par le parlement et la nation.

Paris, 6 juin.

Hier soir première réception du maréchal Mac-Mahon; il y avait une foule énorme.

Le corps diplomatique était presque complet, moins le comte d'Armin. Les ministres, tous les députés de la majorité, quelques députés du centre gauche, comme M. Target, tous les généraux des armées de Paris et de Versailles avec l'état-major, des amiraux, de nombreux officiers de toutes armes, les princes d'Orléans, les chefs de toutes les administrations de l'Etat et des administrations financières, de nombreux représentants du commerce, de la haute banque, du clergé, des journaux conservateurs, des cours de cassation, d'appel et de commerce assistaient à la réception où se trouvaient beaucoup de dames.

St-Jean-de-Luz, 5 juin et de la forteresse d'Irun.

Bilan de la Banque.

Augmentation: Numéraire, 2 3/4 millions. Portefeuille, 41 1/4 millions. Circulation, 27 millions. Trésor, 10 1/2 millions. Comptes courants, 4 1/4 millions.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: NOMBRE, SORTES, ESPAGNE, FRANCE, ITALIE, RUSSIE, SUISSE, etc. and rows for various silk types and their prices.

Lyons, 5 juin 1873

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, SUISSE, etc. and rows for various silk types and their prices.

BALLOTS PRESÉS

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, SUISSE, etc. and rows for various silk types and their prices.

BalLOTS conditionnés par le 1er du mois. 446 n°

BalLOTS pesés depuis le 1er du mois. 457 n°

voilà des difficultés et des retard pour les communications par les voies rapides, l'admission à cru nécessaire, pour faciliter la circulation...

Le lundi de la Pentecôte est-il considéré comme un jour de fête ou comme jour ordinaire? nous demandons à nos lecteurs.

Le conducteur refusé d'entendre raison. En ce qui suit les ordres de sa Compagnie, il ne les suivit certainement pas lorsqu'il fut un voyageur...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Un arrêt de la cour de Grenoble vient de décider que la perte d'une somme dotale de 2000 francs...

Table with columns: SORTIES, PAGES, FOLIOS, etc. Includes sub-sections for SAINT-ETIENNE, BALLOTS PESÉS, AURENAS, AVIGNON, VALENCE.

BULLETIN COMMERCIAL. Paris, 4 juin. Les blés, qualités supérieures, obtiennent les cours de 36 50, mais les qualités secondaires ne peuvent dépasser 33 25 à 34 fr. les 100 kilos en gare.

indigènes jaunes à fr. 21 p. 4; 2,800 kilos, japonais verts à fr. 14 25 le kilo. Havro, 4 juin. Cotons. — Marché calme, tendance lourde.

Marché en gros des fruits et légumes. Pommes de terre... le quintal métrique 12 50. Châtaignes... le quintal métrique 12 10.

DEUXIÈME PARTIE. Le jeune Henri (ouverture)... Méhul. Le beau Danube bleu (valse)... J. Strauss.

SITUATION GÉNÉRALE. La baisse barométrique se généralise, elle s'étend sur l'Irlande et l'Écosse, les vents soufflent bas dans toutes les stations ci-dessous.

Etudes de Me LASELVE, avoué à Lyon, rue de Lyon, 63, et de Me Pasquay, notaire à Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône).

Prorogation de Société. Cabinet de Me Jules ROLLAND, docteur en droit, expert teneur de livres à Lyon, rue de la Bourse, 53.

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUÉ.

A VENDRE. UNE GRANDE ET BELLE MAISON. avec clos, de la contenance de un hectare, trente ares.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 5 juin. PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN. THERMOMÈTRE PRESSÉ... ÉTAT... VENT.

PATRICK ELLIOTT. CREDIT COMMANDITAIRE. Commission, Consignation, Ordres de Bourse. Emmission.

BOURSE DE PARIS - Mercredi 4 Juin (de midi à 3 h. 1/2). RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME.

BOURSE DE PARIS - Mercredi 4 Juin (de midi à 3 h. 1/2). OBLIGATIONS.

BOURSE DE LYON - Jeudi 5 Juin (de 11 h. à midi 1/2). RENTES ET ACTIONS.

BOURSE DE LYON - Jeudi 5 Juin (de 11 h. à midi 1/2). ACTIONS.

BOURSE DE LYON - Jeudi 5 Juin (de 11 h. à midi 1/2). OBLIGATIONS.

BULLETIN FINANCIER. Hier, à Paris, les fonds français étaient en voie de reprise quand la nouvelle de l'élévation de l'escompte à 7 0/0 par la banque d'Angleterre est arrivée de Londres tout à fait à l'improviste; on a reculé aussitôt, mais on n'a pas été long à se remettre et le soir, sur le boulevard, on cotait de nouveau l'emprunt 1871 91.25 et 91.35.